

Département du
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 10 octobre 2024

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL
CANTON
DE TAVERNY

OBJET

Mise en place d'un
règlement intérieur
pour le logement
d'urgence

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 17h30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Maryse SERVAIS, Evelyne LE BRAS, Mila CANAS et Chantal HUET
Messieurs Marc REMOND et Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :
Messieurs Mouloud ANIBA et David POTREL

Secrétaire de séance : Madame DREVET Lucile, Directrice du CCAS
Invitée : Madame SAID Maud - Assistante administrative du CCAS

Vu la délibération DEL 2019-081 du Conseil municipal en date du 26 septembre 2019 relative à l'affectation d'un logement appartenant à la commune, en logement d'urgence,
Vu le décret 2015-981 du 31 juillet 2015 fixant la liste des éléments de mobilier d'un logement meublé,

Considérant la nécessité de préciser les obligations générales des occupants,

Considérant que les usagers accédant au logement d'urgence s'engagent à se conformer aux règles fixées par le présent règlement,

Votes pour : 8

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la mise en place d'un règlement intérieur pour le logement d'urgence.

Pour extrait conforme, Beauchamp le 10 octobre 2024

Nota- Le Maire,
Présidente du CCAS
certifie exécutoire
cette délibération
mise en ligne sur le
site de la ville le

25/10/2024

Que la convocation
du Conseil
d'administration du
CCAS a été faite le
7 octobre 2024

Et que le nombre des
membres en exercice
est de : 10

Le Maire,
Présidente du CCAS,

Françoise NORDMANN

La secrétaire de séance,

Lucile DREVET